

## **REVUE DE PRESSE : Réforme des retraites : où en est-on ?**

En déplacement hier à Martel, dans le Lot, Emmanuel Macron a estimé que la réforme des retraites ne pourra pas « être reprise en l'état ». Selon lui, la pandémie a changé la donne, et la « priorité absolue » est d'abord « la question du travail et de la reprise d'activité ». Dans tous les cas, « ce ne sera pas la même » réforme. Alors, quelle nouvelle forme va donc prendre la réforme des retraites ? Aperçu dans la presse des scénarii envisagés et retour sur la situation actuelle.

### **Le Figaro : Emmanuel Macron «ne pense pas» que la réforme des retraites «puisse être reprise en l'état»**

« Emmanuel Macron a estimé jeudi dans le Lot que la très controversée réforme des retraites ne pouvait pas «être reprise en l'état», après sa suspension en mars 2020 au début de la pandémie de Covid-19. «C'est une question que nous devons collectivement nous poser. Je ne pense pas que la réforme qui était initialement envisagée puisse être reprise en l'état», a déclaré le chef de l'Etat devant la presse à Martel. «Elle était très ambitieuse, extrêmement complexe et, du coup, était porteuse d'inquiétude», a-t-il rappelé, en jugeant important de «prendre en compte» ces «peurs» et le contexte créé par la crise sanitaire. «Il est trop tôt» pour se prononcer sur l'avenir de la réforme pour laquelle «rien n'est exclu», a ajouté le président au second jour de son déplacement dans le Lot. De son côté, le ministre de l'Economie Bruno Le Maire a récemment estimé que la France en avait besoin «pour que son système des retraites par répartition soit financièrement viable». »

« Emmanuel Macron a précisé que la priorité actuelle du gouvernement était «la reprise d'activité» après la crise mais aussi «de voir comment la solidité de nos finances publiques est assurée». «C'est dans le débat avec les Françaises et les Français, avec les représentants des organisations syndicales et patronales, avec les forces politiques que je veux forger un peu cette conviction», a-t-il ajouté. En précisant qu'il attendait aussi les préconisations du rapport demandé aux «meilleurs experts internationaux pilotés» par les économistes Olivier Blanchard et Jean Tirole sur la stratégie «pour le futur de la France». »

### **La Croix : Retraites : la réforme pour un système universel à points compromise**

« « Très ambitieuse », « extrêmement complexe » et « porteuse d'inquiétude » : c'est en ces termes qu'Emmanuel Macron a qualifié le projet de réforme du système de retraite adopté le 3 mars 2020 en première lecture à l'Assemblée nationale, suspendu quelques jours plus tard au déclenchement de la crise sanitaire. Si « rien n'est exclu » quant à l'avenir de cette réforme, elle ne sera « pas reprise en l'état », a affirmé le chef de l'État devant un groupe de retraités lors d'un déplacement jeudi 3 juin dans le Lot. »

« La création d'un système universel de retraite à points, qui devait être l'une des réformes phare du quinquennat, semble dorénavant fort compromise, ce qui devrait réjouir une partie de la majorité peu encline à raviver la colère sociale face aux échéances électorales à venir. Les très longues grèves émaillées de violence déclenchées fin 2019, début 2020 pour protester notamment contre l'abandon des régimes spéciaux sont dans toutes les mémoires. »

« Le ton était pourtant bien différent il y a tout juste un an. Dans un entretien à la presse quotidienne régionale publié le 3 juillet 2020, Emmanuel Macron avait affirmé que le projet, en suspens depuis le confinement, ne serait pas abandonné. « Le système universel est juste, avait argumenté le chef de l'État. Nous avons tous vu durant cette crise ce qu'on appelle la deuxième ligne : les livreurs, caissières... Toute cette France-là est la France perdante du système de retraite actuel. C'est celle qui gagne dans le système de retraite universel par points, celle des petites carrières et des carrières fracturées. » »

« Deux députés viennent tout juste de le rappeler dans un rapport remis le 1er juin au premier ministre Jean Castex : la complexité du système actuel est telle qu'un quart des retraités ne liquident pas l'ensemble de leurs droits, amputant ainsi leur pension de 40 € en moyenne par mois. Les « peurs » créées par la crise sanitaire ont donc eu raison, en tout cas pour l'instant, des velléités de « big bang » portées par le candidat Macron de 2017. Mais une autre réforme, beaucoup plus classique, reste en embuscade : celle d'un allongement de la durée du travail, en vue de rétablir l'équilibre financier du système.

Le ministre des finances Bruno Le Maire ne perd ainsi jamais une occasion de plaider pour une mesure d'âge, dans un contexte de très forte dégradation des finances publiques. Le ministre de l'économie l'a affirmé à plusieurs reprises : la dette Covid accumulée pendant la crise sanitaire ne sera pas remboursée par des hausses d'impôt, mais par le retour de la croissance et des mesures structurelles comme celle d'un allongement de la durée du travail. »

### **France Info : "La mère des réformes n'est plus celle des retraites, mais celle de l'accès à l'emploi", estime le secrétaire général de FO**

« "La mère des réformes n'est plus celle des retraites, mais celle de l'accès à l'emploi", déclare vendredi 4 juin sur franceinfo le secrétaire général de Force ouvrière (FO), Yves Veyrier, alors qu'Emmanuel Macron a déclaré jeudi, lors d'un déplacement dans le Lot, qu'il ne pensait pas que la réforme des retraites initialement envisagée "puisse être reprise en l'état". »

franceinfo : Comprenez-vous que c'est aussi la fin du régime à points ?

Yves Veyrier : « La mère des réformes n'est plus celle des retraites, mais celle de l'accès à l'emploi. Le système universel par points ne résout en rien les difficultés que les salariés peuvent rencontrer au moment de faire valoir un droit à la retraite. On sait qu'un salarié sur deux, au moment de liquider sa retraite, n'est déjà plus en emploi. Les difficultés - les contrats courts, les alternances entre contrats courts et chômage - que subissent plus souvent les femmes, les bas salaires, s'accumulent au terme de votre vie active et font que vous avez du mal à avoir une retraite décente. Le système actuel les compense plus ou moins bien parce qu'il est fondé sur un système par annuités, qu'on valide même quand on a des périodes d'interruption. Et il y a un système complémentaire qui est négocié entre les employeurs et les salariés, l'Agirc Arrco. Le système universel par points aurait aggravé ces difficultés. Et ces difficultés vont s'aggraver avec la crise : un rapport que vient de publier la Dares montre qu'en 2019, 4,8 millions de salariés ont signé des contrats de moins d'un mois. C'est ça qu'il faut résoudre. Si on fait en sorte que tout salarié, dès son entrée dans la vie active, jusqu'au moment de faire valoir son

droit à la retraite, bénéficie d'un emploi pérenne à temps plein, on résoudra le problème du niveau de la retraite, du droit à la retraite effectif et l'équilibre financier du système. »

C'est un soulagement de voir ce changement de priorités dans la tête d'Emmanuel Macron ?

« Je reste tout le temps sur mes gardes. Il inverse la priorité, il dit que ce n'est plus la retraite, la mère des réformes, mais la question de l'emploi. Un vrai travail, un vrai salaire, c'est la revendication de Force ouvrière. Si le président de la République en fait son mantra, tant mieux. Cela veut dire que ce que nous disons était fondé. Je n'ai eu de cesse de débattre avec les ministres et les parlementaires qui portaient ce projet. J'expliquais qu'ils ne maîtrisaient ni le système universel de retraite par points, leur projet, ni même le système actuel. »

Que peut-on attendre par la suite sur cette réforme ?

« Il ne faut pas se faire leurrer. Il y a eu un débat sur systémique/paramétrique. Moi, dès le départ, j'ai expliqué que le système de retraite par points, c'était une réforme paramétrique permanente, parce qu'elle aurait permis demain au gouvernement de jouer sur les paramètres - la valeur du point à l'achat, la valeur de service au moment de revendre ses points et de les transformer en pension - pour contraindre les salariés à travailler plus longtemps pour bénéficier d'une retraite pleine, décente, ou de contraindre le niveau lui-même. Quand les jeunes ont du mal à trouver un boulot, à rester dans l'emploi, que les femmes ont du mal à trouver un emploi avec un salaire correct à temps plein, pérenne, les seniors à garder leur emploi jusqu'au moment de la retraite, la priorité devrait-elle être de faire travailler, d'obliger ceux qui ont encore la chance d'avoir un emploi au moment de la retraite, de devoir travailler plus longtemps ? Là, ça serait vraiment cul par-dessus tête. Il faut améliorer les droits à la retraite. Tout le monde ne bénéficie pas d'une retraite correcte aujourd'hui, loin s'en faut. Il faut abonder le Fonds de solidarité vieillesse, venir appuyer ceux qui n'ont que des petites retraites parce qu'ils n'ont pas eu, tout au long de leur vie active, un emploi suffisant. Il faut revaloriser les petites retraites, revaloriser les pensions. Il faut préserver le pouvoir d'achat des pensions. »

### **Les échos : Réforme des retraites : les multiples scénarios à l'étude**

« La réforme des retraites est de retour. Le chef de l'Etat a remis une pièce dans la machine à conjectures ce jeudi lors de son déplacement dans le Lot, en évoquant face à des retraités d'éventuelles « décisions difficiles », mais aussi des gestes à faire en faveur des « petites retraites ».

En tout état de cause, a-t-il dit, les deux textes de loi votés début mars 2020 par l'Assemblée mais remisés ensuite en raison du Covid ne pourront « être repris en l'état ». La fenêtre législative qui aurait permis le vote d'un projet aussi ambitieux s'est refermée avec l'épidémie. Il faudra faire plus resserré, peut-être même juste quelques articles dans le prochain budget de la Sécurité sociale. »

« Emmanuel Macron avait promis une réforme de justice, mais doit maintenant faire des économies pour enclencher une trajectoire de redressement des finances publiques. Et les retraites sont l'un des principaux postes de dépense. Depuis un an, le chef de l'Etat a demandé au gouvernement de conserver plusieurs fers au feu pour une éventuelle réforme. Chez le secrétaire d'Etat Laurent Pietraszewski, on continue à faire tourner des modèles pour mesurer l'effet financier de diverses mesures. »

« La piste la plus facile serait l'accélération de la réforme Touraine, qui porte la durée de cotisation à 43 annuités en 2032 (à un rythme assez lent). Elle pourrait rapporter à court terme près d'un demi-milliard par an (horizon 2025) - cela pourrait être utile pour financer de nouvelles mesures visant les jeunes, la dépendance ou bien la revalorisation des petites retraites, par exemple. Mais ce serait une réforme vraiment à minima, dans l'attente d'un chantier plus substantiel. »

« D'où les nombreuses autres pistes, avec les régimes spéciaux dans le viseur. Si le projet de faire entrer dans le modèle universel tous les régimes libéraux (avocats, etc.) semble abandonné, il y aurait un bénéfice politique à retirer de la suppression des régimes spéciaux, même si l'effet financier serait très lointain - avec une réforme qui ne pèserait que sur les nouveaux entrants à la RATP ou dans les industries électriques et gazières, notamment. A l'instar de ce qui a déjà été engagé à la SNCF. »

« A long terme, il faudra beaucoup plus d'économies. Le projet de réforme avorté comprenait l'instauration d'un âge pivot proche de 64 ans, forçant certains à travailler plus longtemps, mais permettant à des travailleurs modestes ayant eu des interruptions de carrière de ne pas devoir attendre 67 ans pour s'arrêter. La mesure est jugée désormais trop compliquée. En revanche, évoque une source proche du gouvernement, beaucoup d'autres mesures chocs sont sur la table : par exemple, relever l'âge légal pour partir en retraite de 62 ans à 64 ans, voire augmenter la durée de cotisation (mais elle sera déjà particulièrement élevée une fois la réforme Touraine achevée). »

### **La Tribune : Emploi des seniors : les pré-retraites déguisées reviennent en force**

« Un paradoxe : au moment où Emmanuel Macron reparle de réforme des retraites, la tendance à remplacer les "seniors" par des salariés plus jeunes revient en France. Les mécanismes de préretraite déguisés, étendus par les Ordonnances Travail de 2017, conduisent nombre d'entreprises à négocier des aménagements de fin de carrière. Pas à la portée des PME qui préfèrent elles les "préretraites Pôle Emploi" grâce à l'assurance-chômage. Beaucoup de cadres âgés usés par la crise sont candidats au départ. »

« Combien sont-ils de seniors à être pointés du doigt parce que trop vieux ? A être poussés vers la porte de sortie plus tôt que prévu ? Difficile de le dire précisément. Mais il n'y a qu'à passer au crible les plans de départs des entreprises en négociation actuellement ou signés pour se rendre compte que la plupart encouragent les plus de 55 ans à envisager de quitter prématurément l'entreprise. Orange, Renault, Thales, Total, Sanofi, Michelin, HSBC... Tous font la part belle à ce que les responsables des ressources humaines appellent pudiquement « les mesures d'âge », ces dispositifs qui s'apparentent souvent à des préretraites déguisées. « Il y a dans notre pays un réflexe d'ajustement de l'emploi par l'éviction des seniors, il n'est pas nouveau, mais il revient en force en ce moment », constate Gilles Gateau, le directeur général de l'Association pour l'emploi des cadres, l'Apec. »

« Pis, ce réflexe est encouragé par des dispositifs mis en place par le gouvernement. Ainsi, les ordonnances Travail de 2017 ont encore étendu les systèmes de congés de fin de carrières, qui permettent aux plus âgés qui le souhaitent de quitter l'entreprise en douceur, en passant à temps partiel. Chez Arcelor Mittal, par exemple, on assiste à des systèmes de baisse d'activité où le salarié proche de la retraite peut prendre un temps partiel à 80 % - payé 95% - la première année, puis passer à 20 % payés 80% la seconde... avant de partir définitivement.

« C'est très intéressant. Le salarié part progressivement, sans passer par la case chômage, le transfert de compétences entre les aînés et les plus jeunes est assuré... tout le monde est gagnant ». L'entreprise continue, elle, pendant ces deux années de cotiser à 100 %.

« Temps partiels compensés, rachat de trimestres, abondement des comptes épargne temps.... Malgré leur coût, ces solutions sont prisées par les DRH car elles permettent de se délester des salaires les plus importants. Elles rappellent les anciennes préretraites des années 90, à ceci près que les entreprises ne bénéficient cette fois d'aucun coup de pouce publique. »

« Ces options restent toutefois l'apanage des grandes entreprises, qui ont des moyens. Les plus petites, en revanche, elles, passent sans le dire, par la collectivité.... via l'assurance chômage, qui sert de sas. Les salariés licenciés perçoivent leurs droits au chômage avant de liquider leur pension. « D'ailleurs, dans le jargon, on les appelle « les pré-retraites Pôle emploi, c'est très pratique à utiliser », confie la déléguée d'une fédération industrielle, qui préfère rester anonyme. »

Selon les règles de la dernière convention Unédic, après 55 ans, les demandeurs d'emploi bénéficient de trois ans d'indemnisation - contre deux pour les chômeurs plus jeunes-. A partir de 57 ans, ils ne sont pas soumis à la dégressivité des allocations. De quoi permettre d'assurer au salarié licencié trois ans de revenus - même un peu moindres - jusqu'à sa retraite. Et s'il manque quelques mois de salaires pour faire la « soudure », l'entreprise complète. »

« Une récente enquête de l'Apec le montre : les cadres de 57-58 ans, c'est-à-dire les plus proches de la retraite, se portent souvent volontaires pour quitter l'entreprise. Usés, démotivés, en mal de perspectives que l'entreprise ne leur offre plus, ils se laissent volontiers séduire par ces formules alléchantes. Dans l'étude de l'Apec, 70% d'entre eux déclarent ainsi que la crise les a amenés à intensifier leur réflexion sur leur retraite, à se pencher sur le montant de leur pension, et sur l'âge possible d'un départ avant l'heure. »

« Mais derrière ce consensus, pointe un risque : celui du déclassement de ces seniors. Car ceux qui chercheront à reprendre une activité auront beaucoup de peine à le faire. Aujourd'hui, un quart des 50 -55 ans sont inscrits au chômage. Et leur taux de retour dans l'emploi est bien plus faible que leurs cadets : moins de 15 % des chômeurs de plus de 50 ans retrouvent un travail le trimestre suivant, soit près de deux fois moins que les 25-49 ans. »

« Crise ou pas, rappelle Gilles Gateau, directeur général de l'APEC : « En France, l'âge reste la plus forte discrimination à l'embauche. Il y a des regards à changer de la part des employeurs, et du côté des seniors, une forme d'intériorité à dépasser... ». Sans compter qu'en période de crise, les perspectives d'embauche sont encore plus faibles qu'auparavant. Et ce d'autant plus, que cette pandémie a une spécificité : elle accélère la bascule vers le digital. Des compétences numériques que les seniors ont souvent beaucoup de mal à présenter lors des parcours de recrutement. « Il y a de plus en plus d'annonces rédigées de telle façon qu'elles excluent d'emblée une grande partie des quinquagénaires, note Sylvia Di Pasquale, rédactrice en chef du site Cadre emploi. Ces offres utilisent un vocabulaire spécifique - on parle par exemple de « lead génération », de « product manager » - et demandent des capacités digitales clairement dirigées vers les trentenaires ! ». »

« Aussi, derrière les « packages » attrayants, il arrive que les salariés licenciés aient rapidement du mal à s'en sortir. Surtout que cette génération « pivot » soutient à la fois leurs enfants, souvent confrontés eux-mêmes à des problèmes d'insertion professionnelle, et leurs parents, qui font face à des difficultés de dépendance. »

Fondatrice du site senior à votre service.com, Valérie Gruau, le constate : « Même si la mariée semble bien habillée, attention à la déconvenue. Il y a un vrai risque de pauvreté pour ces demandeurs d'emploi ». Selon le rapport Bellon sur l'emploi des seniors publié avant la crise en janvier 2020, à 60 ans, 28 % des Français ne sont ni en emploi, ni à la retraite. Une catégorie en attente de pouvoir liquider sa retraite, dans laquelle pointent de nombreux bénéficiaires de minima sociaux. Avec la crise, leur nombre va sans doute s'intensifier... »

« Reste que le sujet de l'emploi des seniors est pour l'instant peu abordé politiquement. « Il y a un silence assourdissant des pouvoirs publics sur ce point, qui peut pourtant se transformer une bombe sociale », note Benoit Serres vice-président de l'association des DRH, l'ANDRH. (...) Aussi, le 8 juin prochain, l'ANDRH va-t-elle monter au créneau pour demander la mise en place « d'un plan senior », à l'instar de ce que fait le gouvernement pour les moins de 26 ans, le plan « un jeune, une solution »

». Une série de concertations est prévue cet été par la ministre du Travail avec les partenaires sociaux. Mais plus que de proposer des solutions de maintien dans l'emploi, c'est surtout selon les syndicats, une façon de préparer les esprits à la réforme des retraites, à laquelle Emmanuel Macron n'a pas renoncé. »

### **Le Figaro : Retraites: les salariés du privé partent à 62,8 ans**

« La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), qui verse les retraites de base des salariés et indépendants, a révélé ces derniers résultats pour l'année 2020. L'an dernier, près de 873.000 nouvelles retraites ont été attribuées, soit 677.000 retraites personnelles et 196.000 retraites de réversion (versée en cas de décès d'un des conjoints). Plus de 63.500 allocations de solidarité ont également été versées aux personnes âgées modestes. L'âge moyen de départ en retraite continue à augmenter: il était de 62,8 ans en 2020, contre 62,7 ans un an plus tôt. Mais un peu plus de 21 % des nouveaux retraités (soit 143.418) ont pu partir avant l'âge légal, dans le cadre du dispositif «carrière longue», qui permet aux salariés ayant commencé à travailler tôt de partir plus tôt. C'est un peu plus qu'en 2019 où ils étaient 142.777. »

« Le montant moyen de la pension de base est de 1.126 euros par mois, soit 1.252 euros pour les hommes et 997 euros pour les femmes. Ce montant s'entend pour les retraités ayant eu une carrière complète. Or, moins de la moitié (49 %) des retraités affichent une carrière complète au régime général. »

« Au total, la Cnav verse 14,7 millions de retraites personnelles et 2,8 millions de retraites de réversion sont en paiement. Parmi les retraités, 86 % ont une pension liée à une carrière salariée, 13 % à une carrière salariée et indépendante et seulement 1 % à une carrière uniquement indépendante. L'âge moyen du retraité du régime général augmente légèrement, à 74,5 ans, contre 74,4 ans en 2019. »

### **Le Monde : Retraite : les femmes touchent toujours 40 % de moins que les hommes**

« 1 503 euros brut. C'est la pension mensuelle moyenne, hors réversion, versée aux retraités vivant en France en 2019, tous régimes confondus, selon les chiffres publiés le 20 mai par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), dans l'édition 2021 de son rapport « Les Retraités et les retraites ». »

« Avec un écart toujours très important entre les montants touchés par les femmes et ceux que perçoivent les hommes, puisque les premières ont reçu une pension moyenne (1 145 euros) de 40,5 % inférieure à celle des seconds (1 924 euros). A court terme, l'écart fléchit peu, il était de 40,9 % en 2018. Il a toutefois perdu 10 points en quinze ans (il était en effet de 50 % en 2004).

Les deux principaux ressorts de ces écarts de pensions sont les différences de salaire et de durée de cotisation. »

« La baisse de l'écart constatée ces quinze dernières années s'explique, selon la Drees, par la progression, depuis l'après-guerre, du taux d'activité des femmes (donc de la constitution d'un droit à la retraite propre), et de leur niveau de qualification (qui réduit progressivement l'écart de rémunération). Mais aussi par la mise en place en 1972 de l'assurance-vieillesse des parents au foyer

(AVPF), un dispositif qui permet d'acquérir des droits à pension au titre de l'éducation des enfants (sous conditions de ressources, d'interruption ou de réduction d'activité, etc.). »

« Si l'on prend en compte les réversions des veufs et veuves, la différence de pensions entre les hommes et les femmes est ramenée à 28,1 % en 2019 (elle était de 28,2 % en 2018 et 35,4 % en 2004). La pension moyenne des femmes résidant en France passe alors à 1 399 euros brut, et celle des hommes à 1 947 euros (les réversions sont des fractions des pensions du conjoint décédé que le survivant peut, à certaines conditions toucher jusqu'à sa propre mort – les modalités varient selon les régimes).

Cet effet encore fort des réversions sur la réduction des écarts de pensions entre femmes et hommes s'explique par le fait que le montant mensuel moyen de la réversion des femmes est supérieur à celui des hommes, écrit la Drees. Mais surtout, par la surreprésentation des femmes parmi les bénéficiaires de réversion, qui constituent 87 % des près de 3,8 millions de bénéficiaires de réversion vivant en France en 2019. Cette surreprésentation provient notamment de leur longévité supérieure, du fait qu'elles sont en moyenne plus jeunes que leur conjoint, et que les veufs ont plus souvent que les veuves des niveaux de revenus dépassant les plafonds permettant de toucher la réversion (dans les régimes où elle est soumise à une condition de ressource). »

« L'écart de pension moyen entre les femmes et les hommes varie toutefois beaucoup d'un régime de retraite à l'autre. Donc d'un statut professionnel à l'autre.

L'étude de la Drees relève ainsi une différence atteignant 55 % à l'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés, et 43 % au régime de retraite de base des artisans et commerçants. Contre « seulement » 14 % pour le régime de la fonction publique de l'Etat et 10 % au régime des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL). Pour les régimes des professions libérales, le rapport indique un écart de 24 %. Ces écarts entre femmes et hommes plus importants dans le secteur privé que dans le public ont aussi été mis en exergue dans un « focus » publié le 27 mai par l'Institut national d'études démographiques (INED), et ce, « aussi bien pour les petites pensions que dans le haut de l'échelle ».

(...) L'INED note que « les femmes retraitées du secteur public ont eu des carrières moins fragmentées que celles du secteur privé » et que « le calcul du salaire de référence pénalise moins fortement les interruptions de carrière dans le public ». Sont également soulignées, pour la fonction publique, « une plus grande homogénéité des parcours de travail » et « la non prise en compte des primes, plus fréquemment perçues dans les emplois à dominante masculine que féminine, dans le calcul des retraites » (hors retraite additionnelle). »